

MODÈLES DE GOUVERNANCE INNOVANTS DANS LE DOMAINE DES ITS

COPIL PREDIM

Février 2016

Objectifs

Explorer le positionnement et le rôle des collectivités locales dans la gouvernance de système de transport intelligent multi-acteurs ;

Identifier des modèles de coopérations entre des acteurs publics et privés dans le domaine des ITS et proposer une analyse critique.

Informations recherchées : structure, mission, entité, statut, propriété, etc



Méthodes de travail

Veille approfondie sur des dynamiques d'innovations porteuses dans les ITS ;

Réalisation de 4 entretiens complémentaires auprès d'acteurs impliqués dans une coopération public/privé dans le domaine des ITS :

- Pierre Valentin (manager France de Moovit sur la DSP Bordeaux/Keolis/Moovit),
- Bruno Marzloff (fondateur de Chronos sur la régie locale de données de DatAct),
- Jean-François Samson (gérant de ODD membre de la SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre),
- Marc Fontanes (Auxilia, membre du consortium CoMon).

Sélection de 3 cas :

- Optimod'Lyon
- DatAct (régie locale de données)
- SCIC Pôle mobilité emploi du bassin du Havre



Optimod'Lyon : l'affirmation du rôle de la puissance publique

Brève description du service

Optimod' est une app mobile qui permet de calculer son déplacement en temps réel quels que soient le ou les modes de transport utilisés (*GPS urbain multimodal*).

Le service est alimenté par 20 millions de données quotidiennes qui lui permettent de produire un résultat prédictif à T+1h.

Une possibilité d'optimisation de la desserte de fret urbain est disponible et l'intégration du covoiturage dynamique et des voitures en libre-service est en cours.

Optimod' a été développé en 3 ans en coopération avec 13 partenaires publics et privés pour un coût de 7 millions €.



Optimod'Lyon : l'affirmation du rôle de la puissance publique

Quels rôles pour la puissance publique ?

Le Grand Lyon a eu un rôle pro actif dans l'émergence de la solution en étant le porteur du projet de recherche (Investissement d'Avenir ADEME). Il a notamment :

- Assuré la cohérence du service avec les politiques publiques ;
- Assuré le contrôle et la distribution sous conditions d'un entrepôt de données de mobilité urbaine (tiers de confiance) ;
- Évité la formation de monopoles, destructeurs de valeur ;
- Évité l'émergence de services de mauvaise qualité suite à une exploitation anarchique des données.



Optimod'Lyon : l'affirmation du rôle de la puissance publique

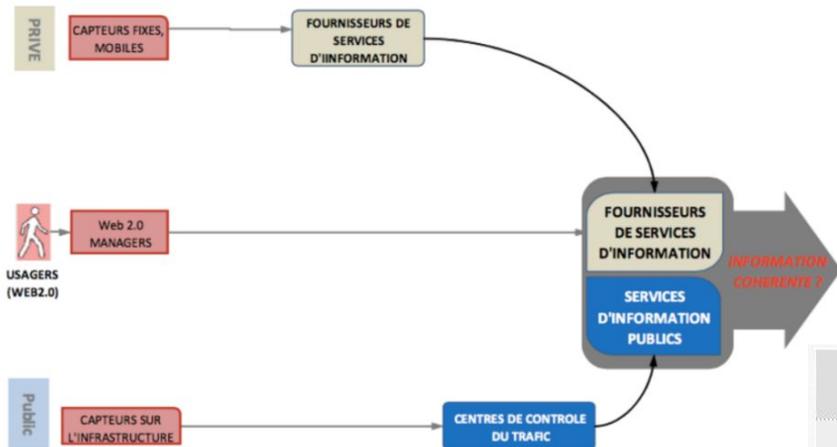
Quelles modalités de coopération ?

Le Grand Lyon, dans son rôle de tiers de confiance, met à disposition les bases de données de son système sous conditions.

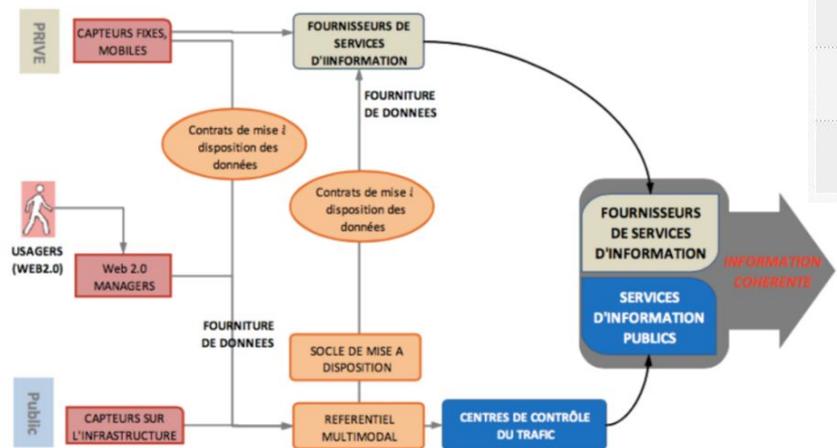
3 licences régissent ces échanges et permettent à des entreprises d'exploiter les données locales de mobilité :

1. *Licence ouverte* (licence Etalab) : pas de limite d'utilisation et concerne 99% des données ;
2. *Licence engagée* : mise à disposition gratuite mais accompagnée d'un contrôle de l'usage (par simple identification des réutilisateurs) pour s'assurer de leur compatibilité avec les politiques publiques ;
3. *Licence associée* : permet de favoriser l'innovation et garantir l'émergence d'écosystèmes concurrentiels équitables avec des redevances.





OPTIMOD'LYON



	LICENCE OUVERTE	LICENCE ENGAGEE	LICENCE ASSOCIEE
Utilisation commerciale de données	✓	✓	✓
Mention de la source et de la date de mise à jour	✓	✓	✓
Déclaration sur l'usage de la donnée	✗	✓	✓
Authentification nécessaire avant téléchargement	✗	✓	✓
Possibilité d'une redevance	✗	✗	✓

Optimod'Lyon : l'affirmation du rôle de la puissance publique

Analyse critique

- Complexité : les modèles économiques de partage de la donnée sont à inventer [mais l'étude des système de gestion de biens communs naturels - E.Ostrom - montre la chemin à parcourir]
- Nouveauté : exige un accompagnement au changements des acteurs du territoire
- Légitimité des licences : 99% des données sont aujourd'hui en licence ouverte et peu d'acteurs ont joué le jeu
- Mobilité, mobilité, mobilité [le potentiel de la data résulte en partie de son affranchissement des domaines]
- + De l'ouverture au partage de données [même si critique de la communauté Open Data]
- + Gouvernance maîtrisée [modèle d'autorité de la puissance publique sur un nouveau champs]
- + Levier d'Innovation territoriale [la collectivité peut orienter la production de dataservices pour répondre aux besoins non satisfaits du territoire]

DatAct : un modèle équilibré *via* un tiers de confiance

Brève description du service

La régie locale de données est issue du programme de recherche DatAct (Chronos / Hub Agence).

Son objectif est de tirer parti des données produites sur un territoire, pour permettre la création ou l'amélioration de services intelligents, grâce au partage entre les acteurs locaux (entreprises, opérateurs de services urbains, collectivités, actifs et habitants) ;

Son ambition est de susciter l'innovation en permettant l'accès à des données issues de secteurs variés.

La régie locale propose un *modus operandi* de collaboration entre acteurs publics et privée basé sur un tiers de confiance pour la gestion et le partage de la donnée



DatAct : un modèle équilibré *via* un tiers de confiance

Quels rôles pour la puissance publique ?

Triple rôle :

- Veiller à l'application des politiques publiques dans le cadre de la mise en place d'une régie de données
- Mobiliser les parties prenantes et dynamiser les coopérations
- Un rôle de tiers confiance (pas forcément assuré par la puissance publique, mais possiblement en coopération avec d'autres acteurs)



DatAct : un modèle équilibré *via* un tiers de confiance

Quelles modalités de coopération ?

La régie locale propose une gouvernance par collèges :

- Les collectivités territoriales
- Le tiers de confiance
- Les acteurs technologiques et investisseurs
- Les usagers de la Régie et les clients

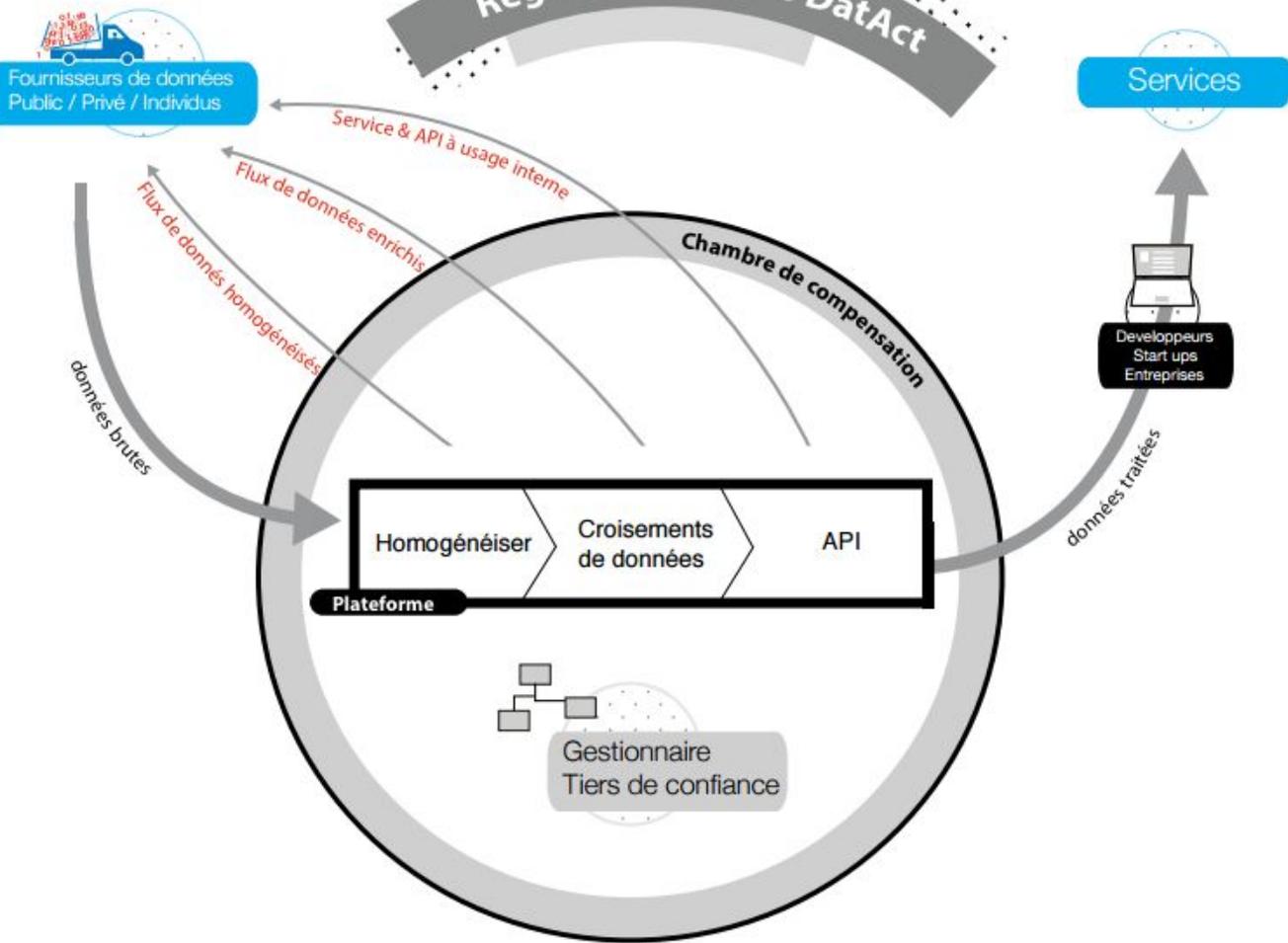
3 principes de financement :

- *pay as you use* (volume et type de data utilisées par l'acteur)
- *pay as you are* (taille et type de l'acteur)
- *pay as you grow* (croissance des services par l'acteur)

La cohérence de l'ensemble est assurée par une chambre de compensation (solde net d'utilisation ou de contribution en data entre les acteurs)

- Société anonyme par action simplifiée (**SAS**)
- Consortium, (**Association** loi 1901)
- Société coopérative d'intérêt collectif (**SCIC**)
- Société d'Economie Mixte Locale (**SEML**)





DatAct : un modèle équilibré *via* un tiers de confiance

Analyse critique

- Complexité : les modèles économiques de partage de la donnée sont à inventer
- Nouveauté : exige un accompagnement aux changements des acteurs du territoire [Données Communes et le frein de la montée en compétence des acteurs]
- Pas d'opérationnalisation [pas de proof of concept, donc pas de mesure de l'impact territorial]
- + De l'ouverture au partage de données [mouvement en cours]
- + Gouvernance partagée [qui crée un écosystème de la data sur le territoire, propice à la création de dataservice]
- + Levier d'Innovation territoriale [la collectivité peut orienter la production de data-services pour répondre aux besoins non satisfaits du territoire]
- + Transversal [production de services urbains au sens large, pas que mobilité]

SCIC du Havre : exemple de gouvernance multi-acteurs

Brève description du service

Le Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre développe des solutions de mobilité pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale des publics en situation de fragilité.

Trois missions principales :

1. Accompagnement individuel, permettant la mise en place de solutions de mobilité adaptées aux publics visés ;
2. Animation et coordination des actions et services autour des mobilités inclusives dans ses territoires d'implantation ;
3. Développement de services innovants à destination des publics fragilisés.



SCIC du Havre : exemple de gouvernance multi-acteurs

Quels rôles pour la puissance publique ?

Société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC) : chaque partie prenante apporte une pierre à l'édifice.

- Financeur
- Co-concepteur
- Co-décisionnaire



SCIC du Havre : exemple de gouvernance multi-acteurs

Quelles modalités de coopération ?

La SCIC est composée de collectivités, d'associations, d'entreprises privées.

La gouvernance de la structure repose sur plusieurs collègues. Chaque collègue ne peut disposer que de 20% des voix dans les prises de décisions :

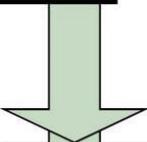
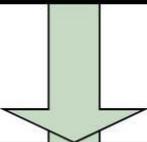
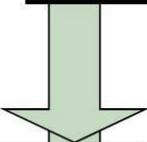
- Salariés (obligatoire) ;
- Collectivités et structures de droit public ;
- Opérateurs (auto-école / garage solidaire / Wimoov) ;
- Entreprises de droit privé partenaire (Total, Caisse d'Épargne, demain Transdev, etc).

Le capital de la structure est variable donc permet d'intégrer de nouveaux partenaires facilement.

Enfin les SCIC permettent l'hybridation des ressources : sociales (collectivités), des fondations privées (plus-value sociale de la mobilité inclusive), des budgets publics affectés aux transports.



SCIC
Société Coopérative d'Interêt Collectif



**AUTO-ÉCOLE ASSOCIATIVE
INSERVOLANT**



**GARAGE SOLIDAIRE
ODD**



ASSOCIATION WIMOOV



Permis de conduire et
pédagogie adaptée

Réparation et entretiens
à tarifications sociales

Evaluations individuelles
(BCM)
Accompagnement
Formation mobilité

Mise en disposition de véhicules (voitures/scooters)



En synergie avec
le programme Renault Solidaire



SCIC du Havre : exemple de gouvernance multi-acteurs

Analyse critique

- Nécessite de pionniers territoriaux ;
- Fragilité (si l'implication des acteurs, notamment publics, faiblit, la SCIC peut connaître des difficultés)
- Gouvernance nouvelle et expérimentale [collectivités = de la subvention à la cogestion / entreprises privée = d'”une action une voix” à “un homme une voix”]

- + Gouvernance partagée et agile (entrée de nouveaux, gouvernance précise et évolutive)
- + Structuration de financement d'un nouveau service d'intérêt collectif (mob inclusive)
- + Opérationnel (structure ayant vocation à créer et exploiter des services nouveaux)
- + Permet de proposer des services qui n'aurait pas vu le jour (ex : Transdev ne peut pas faire de TAD avec des personnes en insertion mais dans le cadre de la SCIC, si)

Conclusion et ouverture

- Des modes de gouvernance nouveaux et complexes...
 - pour preuve, call européen sur le sujet MG-6.2-2016 “Large-scale demonstration(s) of cooperative ITS”
 - des enjeux à identifier dans l’accompagnement au changement des acteurs
 - des modèles d’affaires en cours de construction
 - des expérimentations à poursuivre et à évaluer
- ... qui préfigure une évolution du rôle de la puissance publique (au moins les collectivités territoriales)...
 - animateur territorial / $\frac{1}{3}$ de confiance / et surtout co-gérant de nouveaux services d’intérêt collectif
- ... au bénéfice de l’innovation territoriale (au sens du Rapport Oural)
 - quelle scalabilité à l’échelle nationale ?
 - importance d’une vision partagée pour faire converger les logiques d’acteurs sur le long terme

